



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JUIN 2021 A 19H30

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOISIN, dûment convoqué en date du quatorze juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Laetitia VENNER, Maire.

Nombre de membres : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Etaient présents : Mmes Jocelyne BARBIER, Brigitte BOURGEOIS, Carole GEROUDET, Katarzyna LIARDET, Emilie LOPES, Virginie PETITFOUR, Marie-Claude SUCHET, Véronique TESAURI, Emeline VELLUZ, Laetitia VENNER.

MM. Vincent ARNOL, Harris DUPUIS, Rémy FABRE, Jérémy KLEINBECK, Patrick SAILLARD, Fabien VASSALLI, Lionel WEISS, Mokrane YACEF.

Absent excusé : Stéphane METTIVIER.

Madame Brigitte BOURGEOIS est élue secrétaire de séance.

.....
Le procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2020-04-05 en date du 25 mai 2020, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la loi impose de donner communication des décisions prises par Madame le Maire.

Date	Objet
08/05/2021	Signature d'un devis d'acquisition de mobilier (tables et chaises) pour la salle du conseil municipal pour 15 753,75 € HT
14/05/2021	Signature d'un bon de commandes PATA dans le cadre du marché d'entretien de la voirie : 12 978,75 € HT
18/05/2021	Signature d'un devis pour le remplacement d'un chauffe-eau et installation de robinets poussoir dans un sanitaire de l'école pour 1 124,00 € HT

18/05/2021	Signature d'un devis pour la reprise complète de l'installation d'éclairage dans la salle d'activité de l'école pour un montant de 4 573,20 € HT
18/05/2021	Signature d'un devis pour des travaux de zinguerie au bâtiment technique pour 4 990,00 € HT
18/05/2021	Signature d'un devis pour l'acquisition de tonnelles pour 1 891,40 € HT
26/05/2021	Signature d'un devis pour modification des menuiseries extérieures de la salle des fêtes pour 23 660,00 € HT
02/06/2021	Signature d'un contrat de location d'une durée de 63 mois de matériel téléphonique pur un montant mensuel de 229,53 € HT
21/06/2021	Signature d'un devis pour la fourniture et la pose de la cuisine commune des domiciles regroupés pour un montant de 14 662,75 €

Fabien VASSALLI explique que les PATA servent à réparer les fissures sur la chaussée.

Laetitia VENNER informe les membres du conseil que l'installation téléphonique de la Mairie doit passer en IP au lieu de l'ADSL.

▪ URBANISME

NUMEROTATION DE LA CUVERIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par monsieur Dominique LUCAS représentant la société « Les Vignes du Paradis » afin que la commune procède à la numérotation de la cuverie, sise lieudit Luge -Ouest mais desservie par la route des Gravannes de DOUVAINE.

Le 1^{er} juin 2021, la commune de DOUVAINE a donné son accord afin que la cuverie soit adressée à DOUVAINE. L'arrêté de numérotation sera établi par la commune de LOISIN.

En conséquence, madame le Maire propose au conseil Municipal de procéder à la numérotation de la cuverie comme indiqué ci-dessous.

La propriété portera le numéro suivant :

Adresse actuelle	Adresse future
- lieudit Luge Ouest	- 2, route des Gravannes- lieudit Luge Ouest LOISIN – 74140 DOUVAINE

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE : de procéder à la numérotation de la cuverie « Les vignes du Paradis » comme indiqué ci-dessous.

La propriété portera le numéro suivant :

Adresse actuelle	Adresse future
- lieudit Luge Ouest	- 2, route des Gravannes- lieudit Luge - Ouest LOISIN – 74140 DOUVAINE

- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette numérotation.

Harris EXPLIQUE que l'entrée de la cuverie se fera depuis Douvaine : ce sera la première construction sur Loisin. Pour des raisons de sécurité, l'accès ne se fera pas depuis la route départementale.

Mokrane YACEF demande si la taxe foncière revient à la Mairie : c'est le cas pour la taxe foncière mais la taxe d'équipement reviendra majoritairement à l'agglomération.

▪ FINANCES

AMENAGEMENT D'UN TOURNE A GAUCHE SUR LA ROUTE RD 1206 – CONVENTION

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 1206 route de Thonon.

Le Département a transmis une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à cet aménagement. Cette convention a pour objet de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement,
- Déterminer la maîtrise d'ouvrage qui sera assurée par la commune,
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service de l'aménagement du tourne à gauche.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 334.427,59 €, dont 143.846,69 € à la charge du Département, soit un coût restant à la charge de la commune de 190.580,90 €. Il est précisé que ces chiffres sont issus d'une estimation prévisionnelle et que les participations définitives seront établies d'après le décompte final de l'opération.

Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien à intervenir entre le Département et la commune pour l'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 1206 – route de Thonon ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et toutes pièces à intervenir.

Brigitte BOURGEOIS demande si le coût peut être imputé au promoteur qui va installer son projet ? Laetitia VENNER répond que c'est à la commune de prendre en charge ces frais. Le promoteur s'installera avec les infrastructures réalisées. Harris DUPUIS dit qu'il sera négocié avec le futur promoteur la prise en charge financière d'un point d'apport volontaire.

Il faudra prévoir 3 mois de travaux à partir de la deuxième quinzaine de septembre 2021.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'examiner les subventions à allouer aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter les sommes allouées aux associations comme suit :

Associations de LOISIN	Proposition 2021
ACCA Chasse	200,00
Arts et découvertes	300,00
ASCEP	250,00
Bouge ton Corps	350,00
Brasserie du Cairn	150,00
Doria	150,00
Equilibre	250,00
ESDL	350,00
Fédération de la grêle	50,00
Frex Riding	150,00
Indian Spirit	300,00
Le Réveil	250,00
Lire et faire lire	500,00
Notes en portée	300,00
Sou des Ecoles	2 800,00
Tennis Club de Loisin	300,00
U.D.C.A.F.N.	150,00
Vadrouill'âne	450,00
Total Associations de Loisin	7 250,00 €
Associations hors LOISIN	Proposition 2021
Alma	150,00
Alzheimer Haute-Savoie	100,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00
ASL	100,00
Bulle d'R	100,00
CARCAJOU	150,00
Donneurs de Sang du Bas-Chablais	300,00
Handisport Haute Savoie	200,00
Hôpitaux du Léman Ass. Du Morillon	200,00
Jeunes Sapeurs-pompiers du Bas-Chablais	300,00
La Licorne	100,00
La Ligue contre le cancer	100,00
Lycée des 3 Vallées	150,00
MFR de Bonne	120,00
Orchestre d'Harmonie de Douvaine	500,00
Panier relais	1000,00
SEA	160,00
Total associations hors LOISIN	3 930,00 €

TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	11 180,00 €
---------------------------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote :

Carole GEROUDET fait savoir qu'en tant que Présidente d'une association et membre d'une autre, elle ne participe pas au vote.

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 - voix Emilie LOPES

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les subventions allouées aux associations comme présentées ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Harris DUPUIS informe les élus que la Brasserie du Cairn est une nouvelle association. L'association DORIA (protection des animaux) a eu davantage de frais cette année c'est pourquoi elle demande une subvention.

L'association de Tennis n'avait pas de subvention l'an passé ; sachant qu'elle entretient en partie le court de tennis : il est décidé de lui en verser une.

L'Association de Sauvegarde du Léman œuvre en faveur de la faune et de la flore du lac Léman.

Lionel WEISS demande le nombre d'adhérents de l'association Frex Riding et si un événement est organisé comme l'an passé ? Laetitia VENNER demande de suivre l'évolution de cette association.

Véronique TESAURI précise que l'association Indian Spirit est très dynamique et organise beaucoup d'animations.

Carole GEROUDET remarque que la répartition des subventions représente un choix difficile : les conseillers municipaux ne disposent pas de suffisamment d'informations et la Mairie n'est pas toujours invitée aux assemblées générales. Le bilan et le budget prévisionnel de chaque association doivent être fournis en amont.

Brigitte BOURGEOIS demande qu'en 2022, un courrier soit adressé à chaque association afin de s'assurer du financement d'un projet précis.

Lionel WEISS ajoute que les associations qui organisent des manifestations sur Loisin pourraient bénéficier d'une meilleure subvention.

Katarzyna LIARDET dit que le projet des associations doit être plus clairement défini.

Carole GEROUDET et Marie Claude SUCHET demandent si un forum des associations est organisé ? Pour l'instant aucune date n'a été fixée.

Laetitia VENNER conclut en expliquant que les associations recevront un courrier explicatif du montant de la subvention versée. Et que si une subvention exceptionnelle est versée, il faut le mentionner.

CONCERT AOÛT 2021

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a émis la volonté d'organiser le concert annuel qui était auparavant encadré par le CCAS. Un groupe a été retenu pour la date du 06 août 2021. Il est donc nécessaire de délibérer sur les tarifs qui seront appliqués pour les entrées du concert annuel.

Il est proposé de fixer le tarif des entrées à 8 € pour les adultes et la gratuité pour les entrées des enfants jusqu'à 18 ans.

Madame le Maire précise qu'une régie est nécessaire afin d'encaisser les sommes relatives aux entrées du concert. Une modification en ce sens de la régie des photocopies sera soumise à Monsieur le Trésorier de Douvaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- VALIDE le concert prévu le 6 août 2021 ;
- AUTORISE Madame le Maire à conventionner avec les prestataires musicaux pour cette soirée ;
- FIXE les tarifs applicables pour le concert du 6 août 2021 à 8 € pour les entrées des adultes. La gratuité est accordée pour les entrées des enfants de moins de 18 ans ;
- PREND ACTE que la régie des photocopies sera modifiée pour permettre l'encaissement des recettes du concert annuel ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Laetitia VENNER explique que l'entrée est gratuite pour les moins de 18 ans afin de faire bénéficier les jeunes d'une animation culturelle.

Virginie PETITFOUR demande le style de musique : Folk Pop.

▪ **PERSONNEL**

CREATION POSTE PERISCOLAIRE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant l'augmentation des effectifs scolaires et les besoins en entretien dans les locaux de l'école et au sein du service cantine et périscolaire, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi pour vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, de catégorie C, à temps non complet, à raison de 18,50/35^{ème},
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : distribuer les repas, nettoyer le matériel et les locaux, faire le ménage.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la création au tableau des effectifs d'un emploi à temps non complet d'adjoint technique territorial de catégorie C, à temps non complet, à raison de 18,50/35^{ème}, à compter du 31 août 2021,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget,
- Accepte de modifier le tableau des effectifs.

Laetitia VENNER précise qu'en septembre 2021 la commune comptabilisera 22 agents correspondant à 16,38 ETP (équivalent temps plein). L'augmentation des postes s'explique par le recrutement d'un conseiller numérique (poste subventionné) et les recrutements au sein du service cantine et périscolaire de l'école.

▪ INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION ACTE DE GOUVERNANCE THONON AGGLOMERATION

Madame Laetitia VENNER donne lecture de la charte de gouvernance de Thonon Agglomération, distribuée aux conseillers en même temps que leur convocation au Conseil Municipal.

Vu l'article 4 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire modifiant le délai de rédaction du pacte de gouvernance, pour le renouvellement général de l'année 2020, quand les EPCI font le choix d'en élaborer un,

Vu la délibération n° 000970 du 29 septembre 2020 du conseil communautaire de Thonon Agglomération approuvant le principe d'instaurer un Pacte de Gouvernance entre l'agglomération et ses communes à la suite du renouvellement général des élus municipaux et communautaires de 2020.

Considérant que si l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte,

Considérant que les EPCI à fiscalité propre ont jusqu'au 28 juin 2021 pour adopter leur pacte de gouvernance, y compris ceux dont aucune des communes membres n'était concernée par un second tour,

Considérant la transmission le 21 mai 2021 du projet dénommé « Charte de Gouvernance de Thonon Agglomération »,

Considérant le contenu dudit projet ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 9 voix

Contre : 1 voix - Virginie PETITFOUR

Abstention : 8 voix - Katarzyna LIARDET, Brigitte Bourgeois, Marie Claude suchet, Véronique Tesauri, Mokrane Yacef, Emilie Lopes, Carole Geroudet, Emeline Velluz.

Les conseillers municipaux débattent. Certains craignent que les petites collectivités ne soient pas toujours concertées. Laetitia VENNER répond que des maires et adjoints participent régulièrement aux groupes de travail. Cette charte ne vient qu'affirmer les instances déjà en place depuis une année.

Brigitte BOURGEOIS propose de changer le mot de « Gouvernance » qui induit un rapport de force. Elle propose une charte de fonctionnement, qui induirait une meilleure collaboration.

▪ **TOUR DE TABLE**

Laetitia VENNER propose une modification dans le planning de présence aux élections du 27 juin 2020 et rappelle que la tenue des bureaux de vote est obligatoire pour les élus.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,